

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 08/04/2014

Date d'affichage : 09/04/2014

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du MARDI 15 AVRIL 2014**

L'an deux mille quatorze et le quinze avril à 18 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

**PRESENTS** : Marc-Étienne LANSADE – Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR – Maria De Fatima FIANDINO – Aimé GARNIER – Patricia BERENGUIER – Élisabeth CAILLAT – Pascal CORDÉ – Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Marie-Ly GARCIA – Sébastien MACREZ – Jean-Jacques GABERT – Jeanne LAURITO – Johan TOUCAS – Valérie ROBIN – Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT -

Formalités de publicités effectuées,  
le : 18 AVR. 2014  
Transmis en Sous-Préfecture de  
DRAGUIGNAN, le 17 AVR. 2014  
Visa du : 17 AVR. 2014

**POUVOIRS** : Margaret LOVERA à Audrey TROIN / Patrick CLAUDEL à Patrick GARNIER / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER /

**ABSENTE** : Monique LEBLANC –

**SECRETARE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au Conseil d'Administration de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de Draguignan SAIEM.

Il convient donc de désigner :  
1 représentant

Monsieur le Maire rappelle que la Collectivité est actionnaire de la Société Anonyme immobilière d'Économie Mixte de construction de Draguignan – SAIEM, au capital social de 3 073 208,76 euros, et qu'à ce titre, elle dispose d'un poste d'administrateur sur les dix que comporte le Conseil d'Administration, conformément aux règles définies par l'article L 1524-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Suite aux élections, il convient de procéder à la désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de la SAIEM.

Enfin, il conviendra que la collectivité désigne son représentant auprès des assemblées générales de la SAIEM.

**N° 2014/037**

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE D'ÉCONOMIE MIXTE DE DRAGUIGNAN - SAIEM**

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE D'ÉCONOMIE MIXTE DE DRAGUIGNAN - SAIEM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1524-5
- Vu le Code de Commerce,
- Désigne Madame Audrey TROIN pour assurer la représentation de la Collectivité au sein du Conseil d'Administration de la SAIEM de Construction de Draguignan,
- Désigne Madame Audrey TROIN pour assurer la représentation de la Collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SAIEM de Construction de Draguignan,
- Autorise son représentant à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Président du Conseil d'Administration.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits à **LA MAJORITE – 25 POUR – 7 ABSTENTIONS** (Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT).

Le Maire,



Marc-Etienne LANSADE